

COMPTE- RENDU DE LA **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 FEVRIER 2016**

Conseillers présents : BRUCKER Jean, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, WEISS Bernard, MEYER Bruno, BROSE Estelle, WENDLING Nadine, GUERRIER Catherine, VETTER Bernard, CRQUI Marc.

Conseillers absents excusés: MARTZLOFF Christian, BECK Isabelle (a donné procuration à WENDLING Nadine), FRITZ Michèle

M. MEYER Bruno est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

1. Adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des missions et du fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions,

- Décide d'adhérer au CAUE,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion et à payer le coût de cette adhésion, qui est de 50 € pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget 2016.

2. Etude préalable pour l'extension du cimetière avec démolition des bâtiments acquis, réaménagement de l'espace autour de la mairie, ravalement et mise en peinture de l'église : signature d'une convention d'accompagnement du Maître d'Ouvrage avec le CAUE.

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) pour la réalisation d'une mission d'accompagnement de la Commune pour les travaux relatifs :

- Au réaménagement et à l'extension du cimetière au cœur du village, avec colombarium, jardin du souvenir, et autres propositions, etc....,
- A la démolition de la maison d'habitation, de la grange et des dépendances sises au 141, rue de l'Eglise,
- A l'aménagement des espaces devant la Mairie,
- Au ravalement et à la mise en peinture de l'église, et autres travaux nécessités par l'état du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 3 abstentions,

- Accepte la proposition du CAUE pour cette mission d'accompagnement,
- Autorise le Maire à signer la convention de contractualisation relative à cette mission,
- Autorise le Maire à payer la participation volontaire et forfaitaire d'un montant de 3.000 €uros maximum au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2031 du budget 2016.

3. Extension du cimetière : demande du permis de démolition de la maison d'habitation, de la grange et des dépendances, sise au 141, rue de l'Eglise.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux délibérations du 18 mai 2015 et du 8 juin 2015, l'acquisition par la commune de la propriété sise au 141, rue de l'Eglise a été réalisée.

Cette acquisition permet d'agrandir le cimetière communal et de répondre dans les meilleurs délais au besoin actuel et urgent de la population du village.

L'agrandissement du cimetière actuel passe par la démolition des bâtiments situés sur la propriété acquise.

Une première demande de permis de démolition a été déposée le 14 décembre 2015.

L'Architecte des Bâtiments de France, consulté, a demandé que ce projet de démolition soit accompagné du projet de l'extension du cimetière pour lui permettre de donner un avis sur un projet global. Après avis de l'ABF et de la DDT, services instructeurs, le Maire a demandé l'annulation du permis de démolir en date du 8 février 2016, afin de le redéposer accompagné du projet de l'extension du cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve cette démarche,
- Autorise le Maire à déposer un nouveau permis de démolir de ces bâtiments,
- Décide que le projet de demande de démolition soit accompagné du projet de l'extension du cimetière sur la propriété sise au 141, rue de l'Eglise.
- Charge le Maire d'engager toutes les demandes nécessaires pour faire aboutir au plus vite le dossier, en raison de l'urgence de la situation.
-

4. Ravalement et mise en peinture extérieure de l'église : déclaration préalable et appel d'offres

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'état de dégradation de la peinture extérieure de l'église et en divers endroits de celle du ravalement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances du dossier et après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions,

- Décide de faire réaliser les travaux de mise en peinture extérieure avec ravalement de l'église, avec en option le nettoyage des pierres en grès, selon les préconisations du CAUE,
- Décide de faire réaliser, avec ces travaux, la suppression de la cheminée de la sacristie, le nettoyage et le contrôle des gouttières, le nettoyage extérieur des vitraux, le renforcement des fixations de la descente du paratonnerre, la suppression ou la restauration des grilles de protection des vitraux, la remise en état de certains vitraux et tous travaux nécessaires rendus possibles avec la pose de l'échafaudage,
- Autorise le Maire à déposer la Déclaration Préalable,
- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres,
- Sollicite les subventions inscrites dans le cadre du Contrat de Territoire du Pays de la Zorn avec le Conseil Départemental,
- Sollicite les aides de tout organisme susceptible de pouvoir participer au financement de ces travaux, dont le Conseil de Fabrique de la Paroisse St-Nabor,
- Définit le plan de financement comme suit :
 - Subvention du Conseil Départemental,
 - Aide du Conseil de Fabrique de la Paroisse St-Nabor,
 - Autres aides éventuelles par des organismes divers,
 - Récupération de la TVA
 - Autofinancement.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 21318 du budget 2016.

5. Indemnisation des exploitants pour la pose des fascines

Vu la délibération en date du 10 mars 2009 fixant les indemnités à verser aux exploitants pour la pose de fascines à 2 euros par mètre linéaire,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Mme Nadine WENDLING et M. CRIQUI Marc ne participent ni aux débats, ni au vote),

- décide de fixer les indemnités pour 2015, comme suit :
 1. EARL HERZOG : pour une longueur de 204,50 mètres : 409 euros
 2. WENDLING Jean-Michel : pour une longueur de 122,50 mètres : 245 euros
 3. CRIQUI Jean-Michel : pour une longueur de 105 mètres : 210 euros
 4. CRIQUI Anne-Marie : pour une longueur de 176,50 mètres : 353 euros
 5. VOGT Adrien : pour une longueur de 45,50 mètres : 91 euros
 6. EARL HANNIS : pour une longueur de 58 mètres : 116 euros
 7. SCEA GRASS : pour une longueur de 103,50 mètres : 207 euros
 8. CRIQUI Marc : pour une longueur de 38 mètres : 76 euros
 9. EARL FEGER : pour une longueur de 94 mètres : 188 euros
 10. KLEINCLAUSS Benoît : pour une longueur de 20 mètres : 40 euros

- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces indemnités.

Les sommes nécessaires sont prévues au budget assainissement 2016 à l'article 678.

6. Bibliothèque : désherbage de livres

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de retirer régulièrement des livres des rayons de la bibliothèque municipale pour diverses raisons : livres abîmés, livres dont le contenu n'est plus d'actualité, livres qui n'intéressent plus le public, etc... Cette opération s'appelle le désherbage.

Le Conseil Municipal, considérant :

- Que la bibliothèque se doit de véhiculer une image saine et moderne
- Que la bibliothèque a pour rôle de mettre à disposition des lecteurs des documents à jour et fiables

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise les bénévoles de la bibliothèque à faire l'usage suivant des livres retirés des rayons :
 - Mettre ces livres en réserve pour éventuellement les retrouver à la demande des lecteurs,
 - Faire don de ces livres à des associations ou collectivités, mais jamais à des personnes privées,
 - Pilonner les livres, c'est-à-dire les détruire physiquement.

7. Dépôt d'ordures sauvage : audience devant le Tribunal de Police de Haguenau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est invité comme représentant légal de la Commune d'Ettendorf à se présenter devant le Tribunal de Police de Haguenau le 17 mars 2016 pour y être entendu en qualité de victime dans la procédure concernant un prévenu, pour avoir, le 15 juin 2015, déposé et abandonné en lieu public sur le parking du Centre Socioculturel des ordures et déchets en les transportant à l'aide d'un véhicule.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la Maire à ester en justice et à se porter partie civile,
- Autorise le Maire à se faire représenter en justice, si besoin, par l'avocat de la CIADE,
- Note que la Commune n'a pas subi de préjudice financier direct, les travaux de remise en état des lieux et les démarches diverses ayant été faites en bénévolat, qui peuvent être estimées à 500 Euros,
- Considère que la Commune a subi un préjudice moral et réclame, à cette fin, pour la commune, des dommages et intérêts pour un montant de 500 Euros.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

8. Nouvelles activités périscolaires : achat de tapis de gymnastique

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'intervenante en éveil gymnique de la nécessité d'acheter des tapis pour les activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'achat de 6 tapis de gymnastique auprès de la société CASAL SPORT et prévoit un montant maximum de 1.000 euros TTC pour cet achat.

Les sommes seront inscrites à l'article 2188 du budget 2016.

9. Achat de matériel d'éclairage public

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'imputer la facture des Ets SIEHR pour l'achat de matériel pour l'éclairage public pour un montant de 1.384,92 euros TTC en section d'investissement du budget 2016, à l'article 21534.
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cet achat.

10. Avenant au contrat d'assurance multirisque

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de la CIADE :

- Avenant n°3/12766 au contrat d'assurance multirisque de la commune n° 9592-2959, documentant l'assurance des nouvelles activités périscolaires :

" La garantie de la présente police est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au fait de l'organisation d'un " temps d'activités périscolaires" pour 31 enfants se déroulant :

- Le lundi de 15h45 à 16h45
- Le mardi de 15h45 à 16h45
- Le vendredi de 15h45 à 16h45

Lieu : école d'Etendorf"

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer les avenants et tous les documents s'y rapportant.